

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2016



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 25 février 2016 dans les locaux de l'IEP au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR : procuration de Mme LOISEAU et M. CHAMBON

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. KAHN : procuration de M. CASANOVA et M. FRIEDERICH
- M. LE THEULE
- Mme ROBITAILLIE
- M. HOWILLER : procuration de M. FROELICHER et départ à 19h.

Pour les enseignants:

- Mme BERROD : procuration de Monsieur KOVAR
- M. CARREZ
- Mme MICHEL
- M. PETEY
- M. BROUSSOLLE
- Mme DELANNAY
- M. JUHEM : arrivé à 18h.
- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON
- M. TORREIRO LAREO

Pour les représentants des personnels :

- Mme DUCLOS
- M. BOUR

Pour les représentants des étudiants :

- 1^{ER} cycle

- M. JACQUET
- Mme PHILIPPE
- Mme SCHOTT

- 2nd cycle

- M. FOURAULT : procuration de Mme SANCHEZ GUZMAN
- Mme COLOMBANI
- M. PLACE
- Mme HACHEZ
- M. REMY

Membres consultatifs

M. PONCIN Directeur du Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg.

Pour les membres invités :

- Mme Christine AQUATIAS, Directrice des Etudes pour le premier cycle
- Mme LEHNI, Directrice aux relations internationales
- Mme GRANDHOMME, responsable du service des études
- Mme HMAE, responsable administratif et financier-
- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

Excusés.

- M. BAYSANG MICHELIN
- Mme REICHHART

Le Président Dominique BUR ouvre la séance, salue les membres présents, précise que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant le début du Conseil d'Administration, il rappelle la mémoire de Pierre BARBARIN, étudiant de Master 1 « *Études européennes et internationales* », décédé dans la nuit du 11 au 12 février dernier des suites d'un accident. Il demande de se lever et de respecter une minute de silence. A l'issue de cette minute de silence, il donne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT qui indique qu'une cérémonie à la mémoire de Pierre BARBARIN est organisée en concertation avec les étudiants et aura lieu le 3 mars 2016 à 18h en salle 210 de l'IEP.

1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2015

Le Président Dominique BUR interroge les membres du Conseil d'Administration sur le point de savoir s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre dernier. Aucune modification n'a été demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Le Président Dominique BUR donne ensuite la parole à Monsieur Gabriel ECKERT pour le point 2 de l'ordre du jour.

2 – Informations du Directeur

Monsieur Gabriel ECKERT apporte trois séries d'éléments d'information.

a) Réseau des IEP

Monsieur Gabriel ECKERT informe les membres du Conseil d'Administration que le Directeur de l'IEP de Lyon a démissionné de son poste pour des raisons personnelles. Cette démission a conduit les Directeurs des IEP du réseau à confier la direction du concours commun de 1^{ère} année au Directeur de l'IEP de Rennes, lequel assurera donc conjointement la présidence des concours d'entrée en 1^{ère} et 2^{ème} année. En ce qui concerne les activités administratives de gestion du concours commun de 1^{ère} année, elles restent prises en charge par l'IEP de Lyon.

Par ailleurs, à la suite de la réunion des Directeurs d'IEP du réseau, la nomination d'un chargé de mission a été prévue. La réflexion en cours porte :

- sur la réforme du concours commun d'entrée de 1^{ère} année afin d'éviter des épreuves trop socialement sélectives
- sur l'opportunité de maintenir un concours commun d'entrée en 2^{ème} année
- sur l'opportunité d'instaurer un concours commun d'entrée en 4^{ème} année.

Une nouvelle réunion des Directeurs des IEP du réseau aura lieu au début du mois d'avril.

b) Coopération avec l'ENA.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que le point 8 a été retiré de l'ordre du jour dans la mesure où la coopération avec l'ENA ne prendra pas la forme d'une convention mais d'une lettre d'intention rédigée par Madame la Directrice de l'ENA. Cette coopération a pour objet de faciliter l'accès des étudiants et anciens étudiants de l'IEP aux préparations organisées par l'ENA en vue des concours des Institutions européennes. Cette formation sera proposée à un tarif préférentiel, éventuellement modulable si le dispositif obtient le soutien du PEAP, lequel dispose de crédits en vue d'actions de formation. L'ENA a prévu de déposer une demande de financement dans ce cadre.

c) Vie interne de l'IEP

Monsieur Gabriel ECKERT indique que la vie interne de l'IEP risque d'être bousculée par l'avis du Conseil d'Etat du 10 février 2016 sur la sélection en Master 1 et 2. Celui-ci juge, en effet, que l'article L.612-6 du Code de l'Education n'autorise une telle sélection que pour les formations qui sont expressément mentionnées par décret. Or, un tel décret d'application n'a jamais été pris par le Gouvernement. Il en découle que la sélection ainsi que le contingentement ne sont autorisés dans aucune formation de M1 et de M2. Cet avis est donc susceptible d'avoir des conséquences importantes sur l'organisation de nos cursus.

Le Ministère s'est engagé à prendre un décret en urgence mais, à l'heure actuelle, des interrogations subsistent sur :

- le champ d'application : limité ou non aux secteurs à tension forte (droit, psychologie..) ?
- la date d'entrée en vigueur : décret applicable à l'actuelle campagne de sélection ou pas ?

Dans ce contexte, Monsieur Gabriel ECKERT indiquera à l'Université que tous les Masters de l'IEP ont un caractère sélectif et souhaitent le conserver. Il s'engage à défendre fermement cette position qui est celle de l'ensemble des responsables de Master. Il y aura, sur ce point, une réunion avec le Secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur.

A la suite de ces points d'actualité, une discussion s'ouvre.

Monsieur Didier KAHN pose la question de l'impact de la nouvelle Région Alsace Champagne Ardennes Lorraine sur les IEP. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que l'IEP de Strasbourg ambitionne d'être l'IEP de la Grande Région. Ainsi, afin de marquer symboliquement notre présence dans la Région, des contacts sont pris par Monsieur Gabriel ECKERT et Madame Anne-

France DELANNAY pour étendre à la Lorraine et la Champagne Ardennes le programme PEI d'égalité des chances. Il souligne le caractère très important de ces démarches. Monsieur Gabriel ECKERT rappelle également les conditions très favorables dont Sciences Po Paris a bénéficié dans le cadre de son implantation à Reims.

Monsieur Dominique BUR approuve les initiatives prise en vue de l'extension du programme PEI et note que la Cour des Comptes a souligné, dans son rapport sur Sciences Po Paris, les conditions financières favorables dont cette expansion a bénéficié.

Monsieur François Gilles LE THEULE apporte des précisions sur les positions occupées par les anciens étudiants de l'IEP aux postes de cabinets dans les Institutions européennes. L'IEP y est très largement représentée par rapport aux autres établissements français, ce qui montre son rôle particulier dans la formation des cadres supérieurs des institutions européennes. Monsieur Gabriel ECKERT indique que c'est notamment la marque du Master « *Politiques Européennes* » qui traduit notre ancrage dans le secteur de la formation aux Institutions européennes et aux organismes qui sont en relation avec celles-ci. L'IEP va poursuivre le travail afin de favoriser l'entrée des étudiants au sein des Institutions européennes.

Monsieur François-Gilles LE THEULE constate que la situation peut être très différente dans les institutions européennes entre les membres des cabinets européens (généralement contractuels) et les cadres des Institutions européennes (fonctionnaires) pour lesquels l'influence française a diminué du fait de l'inadaptation des formations avec les épreuves des concours européens. Il souligne donc l'opportunité de la coopération entre l'ENA et l'IEP de Strasbourg sur ce point.

Monsieur Damien BROUSSOLLE indique que si l'avis du Conseil d'Etat a peu de conséquences sur les étudiants du diplôme de l'IEP, il en a sur les Master 2 car ils sont construits à partir de Master 1 non proposés par l'IEP. Monsieur Gabriel ECKERT va dans ce sens. Il pourrait y avoir des difficultés pratiques en particulier pour des séminaires qui deviendraient des cours en cas de hausse significative du nombre d'étudiants admis.

Monsieur Gabriel ECKERT conclut son intervention en signalant que le Conseil d'Administration a été précédé par la tenue d'une commission paritaire afin de mieux préparer les réunions Conseil. Ces réunions vont se poursuivre afin de fluidifier les réunions du Conseil d'Administration et de lui permettre de se concentrer sur les débats stratégiques pour l'avenir de l'IEP de Strasbourg.

Monsieur Dominique BUR salue cette initiative qui rejoint une proposition qu'il avait formulée au début de son mandat. Il donne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT pour le point 3 de l'ordre du jour.

3 – Présentation de l'offre de formation 2018-2022 (Annexe 1)

Monsieur Gabriel ECKERT souligne l'importance du point qui nous amène – au travers de l'examen de l'offre de formation 2018/2022 à nous interroger sur l'identité et les objectifs de l'Institut. D'un point de vue plus technique, cette discussion s'inscrit dans le cadre de l'accréditation des

formations par le Secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur et concerne la Licence d'Etudes Territoriales et les Masters mais pas le diplôme de l'IEP, régi par un texte particulier.

Afin d'établir le contenu de notre offre de formation de Master, un groupe de travail composé de l'ensemble des responsables de M1 et de M2 a été mis en place. Il a préparé, dans un cadre pluridisciplinaire et pleinement concerté, puis a adopté à l'unanimité de ses membres présents le projet d'offre de formation et a fixé quelques principes généraux relatifs au contenu de ces formations.

Cette offre s'inscrit dans le contexte de l'arrêté du 12 juin 2014 sur la dénomination des mentions, lequel introduit une architecture de l'offre de formation à deux niveaux (mentions et parcours).

Les principales modifications portent sur les points suivants :

- a) Donner une nouvelle importance au domaine des relations internationales. En effet, dans la prolongation de la mention « *Histoire des relations internationales* », la nouvelle mention « *Relations Internationales* » se déclinera dorénavant en trois parcours propres à l'IEP de Strasbourg :
 - Parcours type Les frontières, coopérations et conflits – Border Studies
 - Parcours type Négociations internationales – International Negotiations
 - Parcours type Enjeux transnationaux – Transnational Issues
- b) Ajout d'un parcours type « *Communication publique* » au sein de la mention en Sciences Politiques dans la mesure où un grand nombre des étudiants de 5^{ème} année qui partent en mutualisation le font pour suivre des formations dans ce domaine.
- c) Des discussions sont également en cours de finalisation en vue de la création d'un parcours type « *Santé, environnement et politique* », en commun avec la Faculté de Médecine. La mise en place de ce parcours traduit la volonté de la Faculté de Médecine d'accroître, dans les études médicales, la réflexion sur les enjeux de sciences sociales et de science politique. Ce parcours type s'adressera principalement aux étudiants de la Faculté de Médecine qui veulent élargir leurs perspectives dans ces domaines ainsi qu'aux étudiants du M1 « *Sciences Politiques et sociales* » et de la filière « *Politique et société* » de 4^{ème} année du diplôme

Monsieur François-Gilles LE THEULE se félicite de ce rapprochement. Il souligne qu'au ministère de l'agriculture, l'école vétérinaire se rapproche de l'IEP de Lyon. Dans le domaine sanitaire, on ressent le besoin et l'envie de formations en sciences sociales. Il insiste également sur les besoins d'approfondissement en termes de management de la gestion publique. Il y a dans les deux cas des champs nouveaux qui émergent.

Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le parcours type « *Management et gestion publique* » s'appuie sur la collaboration qui existe en la matière entre l'IEP et l'EM de Strasbourg.

Monsieur Maurice CARREZ salue également la mise en place de ce nouveau parcours type avec la Faculté de Médecine. Il précise qu'à Nantes, le Centre François Viète d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques est fortement impliqué dans une démarche similaire dans le cadre de la mise place du gérontopôle. A Dijon, on travaille sur le droit de la santé en Europe et des initiatives existent aussi en ce sens à Bordeaux.

Madame Véronique ROBITAILLIE salue l'accroissement de l'offre de formation en matière européenne. La France a perdu des positions du fait d'une formation trop centrée sur elle-même. L'enjeu est donc essentiel pour l'IEP et au-delà.

En ce qui concerne le parcours type « *Sante, environnement et politique* », elle estime que ces enjeux vont également concerner les collectivités territoriales. La démarche de l'intégration dans la santé de questions liées aux sciences sociales émerge de plus en plus largement dans le secteur public.

Madame Frédérique BERROD va dans le même sens et estime que ces problématiques sont à mettre en lien avec la Faculté de pharmacie où elle enseigne. Par ailleurs, elle confirme que l'IEP de Strasbourg est le plus représenté au Collège d'Europe à Bruges avec de nombreux étudiants strasbourgeois ou qui y ont étudié par le passé. C'est un acquis et une carte de visite très valorisée.

Monsieur Gabriel ECKERT conclut le débat en indiquant que le contenu des formations devra suivre les principes généraux définis dans le document présenté. Il faut, en outre, que l'offre de formation soit soutenable. Dans la mesure où le projet actuel se traduit par un accroissement d'environ 550 heures complémentaires, il ne sera plus possible d'accroître le volume des enseignements dispensés lors de la rédaction détaillée des projets de M1 et de M2. Ceux-ci devront donc être établis dans le strict respect du volume d'heures actuellement disponibles.

A la question de Madame Hélène MICHEL sur l'entrée en vigueur de l'offre de formation, Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'elle s'appliquera au 1^{er} septembre 2018. Il a pris l'engagement d'ouvrir le Master 2 de communication politique à la rentrée 2017/2018, sous la forme d'un DU, sous réserve de l'accord des organes compétents de l'Université. Il faudra également tenir compte des moyens effectivement disponibles pour la mise en place de l'offre de formation.

A la question sur la diminution du nombre de parcours types dans la mention « *Finance* », Monsieur Joël PETEY répond que la section a souhaité moduler les deux parcours types Gestion Financière de la Banque et Gestion Financière d'entreprise et pratique des marchés financiers dans la mesure où les deux parcours, qui ont beaucoup de cours communs, ont des débouchés différents par rapport à ce qui avait été envisagé. Il y avait par ailleurs, peu d'étudiants en Gestion financière de la Banque. Il estime que la réorganisation permettra d'absorber le flot des étudiants.

Madame Agnès DUCLOS demande si l'on a déjà une idée du nombre de postes administratifs qui seront nécessaires pour accompagner le développement de l'offre de formation. Monsieur Gabriel

ECKERT lui répond qu'il conviendra d'obtenir les moyens administratifs supplémentaires dans le cadre du dialogue de gestion.

A l'issue du débat, le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

4 Renouveaulement du dispositif de versement de Bourses de mobilité internationale de l'IEP (Annexe 2)

Monsieur Gabriel ECKERT précise qu'il s'agit d'une reconduction d'un dispositif existant et que la commission paritaire du 11 février 2016 a proposé de tenir également compte de la situation de handicap dans les critères d'attribution.

A l'issue de la présentation de Monsieur Gabriel ECKERT du point, le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

5 Mise en place d'un Fonds d'aide d'urgence de l'IEP (Annexe 3)

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle qu'il s'agit de mettre en place une procédure administrative d'attribution des aides d'urgence dont le principe et le volume global ont été adoptés lors du vote du budget de l'Institut. La procédure proposée a été discutée avec les services comptables de l'Université et approuvée par la Commission paritaire.

A l'issue de la présentation de Monsieur Gabriel ECKERT du point, le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

6 Subventions aux associations (Annexe 4)

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que l'enveloppe globale des subventions a été votée dans le cadre du budget de l'Institut. Sa répartition entre les différentes associations a fait l'objet d'une réunion inter-associations et du dépôt de demandes motivées auprès des services de l'IEP. La subvention sera versée en deux fois en mars et septembre avec une répartition 2/3 et 1/3 ou 1/3 et 2/3 en fonction du type d'association.

A la suite de la présentation s'instaure un débat.

Monsieur Sébastien BOUR se pose la question du retour des associations concernant l'utilisation de ces fonds par les associations. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que les associations rendent des comptes et justifient de l'emploi des subventions publiques. Il précise que l'IEP a standardisé la présentation du dossier des associations avec un formulaire type et des budgets types. Il rappelle également que ces subventions ne peuvent être utilisées qu'au soutien d'activités en relation avec les missions de l'IEP.

Le Président Dominique BUR va dans le même sens et souligne que l'agent comptable exige une convention ou une délibération pour verser la subvention ainsi que la communication des pièces justificatives.

Monsieur Romain PLACE se demande si ces obligations concernent aussi l'association des anciens. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond par l'affirmative.

Madame Catherine HMAE répond à Madame Marie COLOMBANI que les demandes de communication des documents financiers doivent être adressées au responsable administratif et financier de l'IEP.

A l'issue de ce débat, Monsieur Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité.

7 Tarif relatif à la procédure d'admission sur titre en 1^{ère} année du diplôme de l'IEP (annexe 5)

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise qu'il s'agit d'aligner nos pratiques sur celles des autres IEP qui ont une voie d'accès en 1^{ère} année avec mention Très bien et qui ont institué un tarif au titre du traitement de ces demandes. En outre et dans la mesure où cette procédure concerne environ 300 dossiers, il s'agit de faire prendre en charge leur coût de traitement non par l'ensemble des étudiants mais par les bénéficiaires de cette procédure. Les tarifs proposés sont de 40€ ou 15 € pour les étudiants boursiers.

Madame Anne-France DELANNAY qui s'excuse de ne pas avoir pu assister à la commission paritaire estime que le montant de 15€ demandés aux étudiants boursiers est excessif et se prononce en faveur d'une exonération de ces étudiants. Madame Agnès DUCLOS remercie Madame Anne-France DELANNAY pour cette proposition, et précise qu'elle avait évoqué cette exonération pour les boursiers lors de la commission paritaire préparatoire de cette réunion du CA.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que tout candidat peut demander une remise gracieuse de ces droits si la situation le justifie. Madame Anne-France DELANNAY constate cependant que les étudiants ne sont pas toujours informés de l'existence de cette procédure.

Le Président Dominique BUR confirme l'existence de cette procédure de remise gracieuse et estime que l'appartenance à un réseau impose d'harmoniser les pratiques.

Monsieur Gabriel ECKERT souligne pour sa part que tous les IEP n'ont pas d'accès à l'IEP par la mention très bien. Par ailleurs, si la procédure est ouverte à partir de 17/20 de moyenne, les étudiants sont généralement pris entre 18,5 et 20/20. Il propose que la communication explique plus clairement les critères de sélection des étudiants car cela donne lieu à de nombreux recours gracieux.

Madame Anne-France DELANNAY maintient sa demande de gratuité pour les étudiants boursiers.

Le Président Dominique BUR propose que le Conseil d'Administration puisse se prononcer sur le dispositif en indiquant la possibilité du recours gracieux et en en faisant un bilan au bout d'une année.

Madame Marie COLOMBANI estime pour sa part que sur les 180 étudiants admis, il y a 60 boursiers.

Monsieur Didier KAHN suggère que dans ce cas on pourrait monter la moyenne minimale à 18/20. Monsieur Sébastien BOUR craint que cette solution pénalise des étudiants à profil littéraire, pour lesquels il est beaucoup plus difficile d'obtenir une telle moyenne.

Monsieur Gabriel ECKERT précise que la commission n'examine pas les candidatures de manière globale mais qu'elle tient compte des différentes filières du baccalauréat. Il estime que la procédure d'admission sur titre devra faire l'objet d'un bilan à partir duquel on pourra procéder à des clarifications et des améliorations plus générales.

Madame Véronique ROBITAILLIE souligne que la communication et la transparence sur les seuils d'admission contribueraient à améliorer la régulation des flux de demandes.

Monsieur Joël PETEY constate, en outre, que les IEP ont des pratiques parfois divergentes en matière de critères pris en compte dans le cadre de l'admission sur titre. Il souligne qu'une réflexion générale sur ce point serait utile. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. La discussion sur les critères (voie d'excellence ou voie d'excellence avec des conditions sociales) est importante.

Madame Anne-France DELANNAY indique qu'une procédure d'accès spécifique est ouverte aux étudiants boursiers à l'IEP de Lyon.

Madame Alice SCHOTT propose de voter dans un premier temps sur le tarif normal et de voter sur le tarif pour les étudiants boursiers par la suite.

Madame Frédérique BERROD indique qu'on doit donner un sens à cette voie d'accès. Il est fondamental de préciser l'opportunité de cette seconde voie d'accès car une autre solution pourrait consister en un accroissement du nombre d'admis dans le concours commun.

Monsieur Gabriel ECKERT estime que cette voie permet de rattraper de très bons étudiants qui auraient échoué au concours commun. Mais il faut une réflexion globale car la procédure a un coût administratif lourd.

A la question de Mademoiselle Camille HACHEZ, Monsieur Gabriel ECKERT précise que cette procédure est distincte de celle relative à l'accès des meilleurs bacheliers dans le cadre de la procédure d'admission post bac.

A l'issue du débat, Monsieur Dominique BUR propose de voter sur la proposition avec les indications données (existence de procédure gracieuse, communication sur critères de sélection)

Au terme du vote, le point a recueilli 14 voix pour, 1 voix contre et 14 abstentions.

Cependant, en vertu de l'article 10 des statuts de l'IEP de Strasbourg « *les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* ». Il en découle que les absentions doivent être décomptées comme s'opposant à l'adoption de la résolution mise au vote. Le point est donc rejeté.

8 Coopération avec l'ENA en vue de la préparation aux concours européens.

Point retiré de l'ordre du jour (voir informations du Directeur point 2).

9 Présentation du Programme d'Etudes Intégrées (Annexe 6)

Point présenté par Madame Anne-France DELANNAY.

A l'issue de la présentation, le Président Dominique BUR se félicite du développement du programme et remercie ceux qui le portent.

Monsieur Romain PLACE indique qu'il est issu du PEI de Lille et que ce programme lui a été d'une aide très précieuse pour préparer le concours d'entrée des IEP.

Madame DELANNAY indique que depuis 2007, le programme a concerné 320 étudiants, dont 77 ont intégré l'IEP de Strasbourg et 13 y ont été diplômés.

Monsieur Gabriel ECKERT salue les évolutions du programme. Il confirme son attachement à ce programme et souligne le souci d'en assurer le développement au sein de la Grande Région. Il indique également son souhait de voir la mise en place, à la rentrée prochaine, d'un programme, centrée sur l'Europe, à destination des collèges REP et REP +. Il faut sensibiliser les élèves à la question européenne et montrer comment celle-ci influence leur vie quotidienne.

10 Divers.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que la date du prochain Conseil d'Administration a été avancée au 19 avril 2016 à 17h et que la commission paritaire se réunira le 4 avril 2016 entre 12h et 14h.

Le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19H16

Le Directeur de l'IEP

Professeur Gabriel ECKERT.